

RAPPORT 2007 DU HAUT CONSEIL DE L'EDUCATION SUR L'ECOLE PRIMAIRE A QUOI SERT-IL ?

Qui est le Haut Conseil ?

- 3 personnalités désignées par le Président de la République.
- 2 personnalités désignées par le Président de l'Assemblée Nationale.
- 2 personnalités désignées par le Président du Sénat.
- 2 personnalités désignées par le Président du Conseil économique et social.

Le Haut Conseil demande des rapports et auditionne les personnes de son choix.

Le constat

Pour faire bref, il ressort que 60% des élèves s'en sortent honorablement quand 25% ont des acquis fragiles et que 15% connaissent de graves difficultés. Les difficultés identifiées dès le début de la scolarité, s'aggravent avec le temps. Les redoublements précoces sont inefficaces ; les cycles n'ont pas vraiment été mis en oeuvre ; les outils d'évaluation sont insuffisamment utilisés.

L'école maternelle

Si les premiers apprentissages jouent un rôle déterminant, il existe un écart entre les textes officiels et les pratiques. Bien que les particularités de l'école maternelle soient affirmées dans les programmes, dans la réalité les méthodes d'apprentissage et d'évaluation pratiquées en Grande Section s'alignent très souvent sur celles de l'élémentaire. Sont accusées l'insuffisance de la formation initiale, surtout axée sur le cycle 3, l'absence d'inspecteur spécifique et la pression exercée par les parents.

Le pilotage national

Les décisions sont appliquées très lentement. Cela vient sans doute du fait qu'il s'est écoulé dix ans entre les directives sur la mise en place des cycles et les nouveaux programmes de 1995 qui en faisaient état. Il n'y a pas assez de documents d'accompagnement des programmes.

Certaines ressources humaines sont mal réparties. Il y en a plus qu'avant car l'évolution démographique a entraîné une forte augmentation du nombre de maîtres « sans classe ». Les intervenants extérieurs libèrent un volume d'heures d'enseignement qui est sous-utilisé.

Quand on lit le nom de tout ce petit monde, à part trois auteurs d'études, les autres fleurent bon l'économique et la vieille école.

Il n'a jamais été donné de temps supplémentaire aux collègues pour la mise en oeuvre d'un véritable travail d'équipe. Cela est-il à ce point scandaleux de revendiquer 18h devant élèves et trois maîtres pour deux classes ?

Certes, autrefois, dans notre département, il existait un inspecteur qui avait une formation pour la maternelle. Certes, autrefois, la formation initiale durait trois ans et la maternelle n'était pas la grande oubliée. Mais pourquoi le rapport ne dit-il rien sur la quasi absence de scolarisation des tout-petits (deux et trois ans) avec toute la logistique que cela supposerait ? Pourquoi trouve-t-on normal d'octroyer des demi-postes dans certaines écoles en arguant que l'après-midi les enfants dorment ? Comme si les collègues de maternelle faisaient la sieste aussi ! Alors qu'elles profitent (ou devrait-on dire « profitaient » ?) de ce temps de sieste (qui dure rarement trois heures) surveillé par une ATSEM, pour faire du soutien avec un petit groupe de plus grands ? Pourquoi n'est-il pas fait mention du rôle des ATSEM et du fait qu'on est loin d'une ATSEM par classe dans la plupart des écoles maternelles ? Pourquoi ce rapport ne dit-il pas que dans les écoles fusionnées, une partie des enfants de Grande Section se retrouvent avec des CP dans la même classe ? Pour éviter d'avoir des pratiques calquées sur l'élémentaire, il y a mieux !

Où sont les maîtres « sans classe » dans notre département ? Avec 11 postes de maîtres G et 9 postes de maîtres E non pourvus, il y a un léger problème. Et on aura beau redéployer les moyens, ce à quoi s'emploient d'ores et déjà nos inspecteurs, bon nombre d'enfants resteront sur la touche et bon nombre de collègues seront démunis. Les secrétaires de circonscription s'arrachent les cheveux pour gérer la pénurie de remplaçants ! Pour ce qui est des intervenants extérieurs, - quand il y en a et ils ne sont pas légion en milieu rural - ils n'ont le droit d'intervenir qu'en présence du maître de la classe ! Le Haut Conseil semble ignorer superbement les règles de sécurité qui gèrent nos écoles ...

La formation initiale et continue des maîtres est inadaptée aux besoins. La formation initiale ne tient pas suffisamment compte des conditions d'enseignement que les professeurs des écoles rencontreront, pour la plupart d'entre eux, dans leur premier poste.

Les actions de formation continue dépendent du seul volontariat des enseignants et ne peuvent pas être prescrites à ceux auxquels elles seraient indispensables, par exemple pour actualiser leurs connaissances et leurs méthodes d'enseignement.

La formation initiale et continue ne prend pas assez en compte le fait que tout enseignant doit être prêt à accueillir des élèves handicapés...

Le pilotage de proximité

Il est très insuffisant, avec des écoles très dispersées (50% des écoles ont moins de cinq classes) et une direction d'école sans véritable statut. Le titulaire de la fonction n'a pas l'autorité nécessaire pour assurer pleinement la direction de son école. Le conseil d'école n'a qu'un rôle formel faute de disposer des pouvoirs d'un conseil d'établissement. Au passage, le rapport égratigne les directeurs qui, par leur grève administrative ont bien bloqué la machine et empêché de connaître exactement le nombre d'élèves du primaire. La durée et l'ampleur de ce mouvement constituent une anomalie sans équivalent dans la fonction publique.

Les Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) ont trop de missions et ne peuvent donc assurer un suivi suffisant des équipes en terme d'inspections et de formations. C'est ce qui explique que l'organisation en cycles soit restée lettre morte.

Les propositions

La réflexion sur le statut de directeur impliquera de repenser la répartition des responsabilités entre directeurs et IEN.

Il est clair que la formation initiale est beaucoup trop courte et extrêmement stressante pour les stagiaires. Et bizarrement, le rapport ne fait aucunement mention de la très proche intégration des IUFM aux universités qui suscite les plus grandes inquiétudes concernant le côté professionnel de la formation. Rien non plus sur tous les collègues recrutés sur liste complémentaire partout en France (une petite cinquantaine dans le Calvados à la date d'aujourd'hui) et qui se retrouvent sans aucune formation sur le terrain.

Comme il est facile de faire reposer le manque de formation continue sur le dos de « mauvais enseignants » ! Même si nos inspecteurs voulaient nous envoyer en formation parce qu'avec l'âge, nous ne nous sommes pas bonifiés, ils seraient bien en peine de mettre quoi que ce soit en oeuvre. La formation continue se réduit chaque année comme peau de chagrin. Il devient « normal » d'envisager sa formation « hors temps scolaire ». Et puis, ils oublient que le droit à une formation tout au long de sa vie fait partie des droits élémentaires de chaque travailleur. Ici, c'est clair : ce n'est plus un droit, c'est un devoir pour ceux que notre hiérarchie aura désignés comme étant moins méritants. Pourquoi ne pas les obliger à venir faire leur pensum pendant les vacances ? Cela fait partie des attaques contre la réglementation du travail !

Certes, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'Education Nationale recrute massivement des Auxiliaires de Vie Scolaire ou des Emplois Vie Scolaire dans la plus grande précarité (salaires de misère, contrats sur une période courte, pas de validation des acquis, pas de formation ...).

Si les directeurs étaient en grève et, même le sont encore pour certains, c'est à cause de la charge de travail et de responsabilités qui leur incombe. Si plus de temps était octroyé aux équipes, rien n'empêcherait TOUS les collègues de se partager les responsabilités et le travail.

Et c'est finalement, la seule proposition de ce rapport. Il faut donner un statut aux directeurs car si tout cela fonctionne mal c'est parce qu'il y en a qui traînent des pieds. Avec un peu plus d'autoritarisme, tout ira beaucoup mieux ! Voilà comment ce rapport veut justifier la nécessité d'une organisation des écoles en établissements dirigés par un super directeur et un conseil d'administration où ne siègeront que 30 à 40 % de représentants d'enseignants !